L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 16 FEVRIER.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'AMUSEMENTS, voir la 2me page.

LE BILL DE NEBRASKA.

Il est à peu près certain que le bill créant les territoires de Nebraska et de Kansas sera adopté à une forte majorité. Les deux fractions du parti démocratique se sont réunis pour le soutenir, les *hards* par conviction et les *softs* par nécessité. Quant à l'administration elle semble faire bon accueil à la mesure, mais nous sommes portés à croire qu'elle serait fort aise que le projet de loi fut rejeté.

M. Everett, un des hommes d'Etat les plus considérables de l'Union, s'est déclaré l'adversaire du bill et a prononcé dernièrement un discours dont nous avons sous les yeux une excellente analyse. Quel que soit le talent de M. Everett, il n'a point porté la conviction dans notre esprit. Nous persistons à croire que le compromis du Missouri et celui de 1850 sont incompatibles, et que ce dernier annule virtuellement le premier. Que déclare en effet la loi de 1850? Que le Congrès *n'a pas le droit* de s'immiscer dans la question de l'esclavage! Que proclame le compromis du Missouri? Que le Congrès *a le droit* dont nous venons de parler.

Nous dira-t-on maintenant que la loi de 1850 ne devait s'appliquer qu'aux territoires du Nouveau-Mexique et d'Utah? Mais alors elle aurait décrété un principe de circonstance et elle ne pourrait être considérée que comme une odieuse violation du compromis du Missouri. C'est justement parce qu'elle supprime de fait ce compromis qu'elle ne le viole pas. Prétendre que ce compromis est encore en vigueur, c'est admettre qu'il a été violé et foulé aux pieds en 1850. Est-ce là ce que l'on veut prouver? M. Everett dit pourtant, en s'appuyant de l'autorité de M. Webster, que le compromis du Missouri était inviolable. Qu'il nous explique donc pourquoi il a voté pour la loi de 1850.

Il est impossible de sortir du dilemme que nous posons: ou la loi de 1850 abroge virtuellement le compromis de 1820, ou elle le viole. Si elle l'abroge, il n'y a plus de discussion possible; si elle l'a seulement violée, elle mérite d'être flétrie.

Il n'est pas dans la nature d'une loi d'être immuable, et nous ne voyons pas pourquoi celle de 1820, votée à l'occasion des troubles suscités par la question d'admission du Missouri, échapperait à cette autre loi du progrès qui gouverne les destinées de ce monde. Puisque le compromis du Missouri n'a pas prévenu les périlleuses discussions de 1850, c'est qu'il ne satisfaisait pas l'opinion et qu'il n'avait pas de caractère définitif. Le compromis de 1850 a évidemment ce caractère puisqu'il déclare que le Congrès n'a pas le droit de s'immiscer dans la question de l'esclavage et que les habitans des territoires pourront seuls proclamer ou interdire cette institution chez eux.

Mais on a dit que si le compromis de 1850 annule celui de 1820, il est inutile de le déclarer dans le bill qui crée les territoires de Nebraska et de Kansas. Eh! on ne saurait prendre trop de précautions, et jusqu'à ce qu'il soit voté une loi particulière qui proclame le principe salutaire renfermé dans le compromis de 1850, nous croyons qu'il sera prudent de l'énoncer dans chaque bill qui organisera un territoire.

Voici, au sujet de cette question et des débats qu'elle ont eu lieu au Congrès, ce que nous écrit notre correspondant de Washington. Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble qu'il est plutôt porté à partager l'opinion de M. Everett que celle des partisans du bill.

L'intérêt excité par le bill organisant le territoire de Nebraska, loin de diminuer, se soutient et va même croissant. Quelques articles du projet de loi ont été amendés, et l'opposition qu'il a soulevée est conséquemment devenue moins vive, mais elle s'organise au lieu de s'éteindre. Un des principaux adversaires du bill au Sénat est le général Houston, du Texas, qui a annoncé hier qu'il ferait prochainement connaître les motifs pour lesquels il s'oppose au bill.

M. Chase a fait un discours contre le projet de loi, mais celui qu'a prononcé aujourd'hui M. Everett sera rangé parmi les plus éloquents de la session. Les galeries étaient de bonne heure encombrées, et tel était le désir universel d'entendre le célèbre orateur du Massachusetts que les Représentans ont déserté la Chambre et que celle-ci n'a pu délibérer faute de quorum. M. Everett a été écouté dans un religieux silence depuis le commencement jusqu'à la fin de son discours. Je ne saurais vous dire si ses arguments feront changer d'opinion ceux qui ne partagent pas son avis sur la mesure.

Une des objections que M. Everett a fait valoir contre le bill de M. Douglass c'est qu'il dépossédera les indiens qui séjournent dans les limites du nouveau territoire. Il rappela qu'il y a vingt quatre ans, alors qu'il siégeait à la chambre des Représentans, il s'est opposé à l'expulsion des indiens de la région qu'ils occupaient alors. M. Bell, au contraire, prétendait qu'ils devaient être transférés ailleurs, parce que dans le nouveau pays qu'ils allaient habiter [illegible]. L'acte qui les forçait de quitter les terres [illegible] à garantir aux indiens la paisible jouissance de leur nouveau pays.

M. Everett s'est élevé contre la clause du bill qui déclare que le compromis du Missouri est incompatible avec les principes de non intervention proclamés par les lois de 1850, appelées communément actes de compromis, et qui le déclare nul et de nul effet. L'orateur a soutenu que ces actes n'établissaient point de principe; ils constituaient une série de mesures, mais ils n'impliquaient pas de doctrine. Ils ne devaient s'appliquer qu'à certains territoires mentionnés dans le bill, et ne peuvent avoir d'effet relativement à d'autres territoires. Il a ajouté qu'un des actes de 1850, celui relatif au territoire d'Utah, reconnaît positivement le compromis du Missouri [illegible]. Comment donc peut-on dire qu'il y a incompatibilité entre le compromis du Missouri et celui de 1850? Et puis, il est évident que ce dernier annule le compromis du Missouri ou ne l'annule pas. S'il l'annule, il est inutile d'en faire l'objet d'une loi; s'il ne l'annule pas, pourquoi veut-on positivement l'annuler, pourquoi ne pas le faire d'une manière formelle et directe?

Mais M. Everett ne considère pas que le compromis de 1850 abroge celui de 1820 ou que les auteurs de la loi de 1850 aient eu en vue d'autres territoires que ceux mentionnés dans le bill. L'orateur cite les propres paroles de M. Webster lors du vote qu'il donna au sujet d'une clause particulière attachée à un des bills. M. Webster dit qu'il votait pour la clause parce qu'elle ne devait s'appliquer qu'aux territoires d'Utah et du Nouveau Mexique. M. Everett a rappelé également que M. Webster avait dit dans une autre occasion qu'il n'y avait pas un pied de terre appartenant aux Etats-Unis où l'esclavage ne fut toléré ou interdit en vertu d'un solennel accord que ne pouvait pas abroger le Congrès.

M. Truman prendra la parole demain sur le même sujet. Il ne se fera presque rien au Congrès jusqu'à ce que la position du Nebraska soit réglée dans un sens ou dans l'autre. Je crois que ce bill sera adopté, car tous les *hards* le soutiennent, et les *softs* croient par certaines raisons devoir s'y rallier. L'administration paraît ostensiblement en faveur de la mesure, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'elle ne serait pas fâchée de la voir repoussée.

THEATRE D'ORLEANS. — Ce soir, grande solennité au théâtre d'Orléans: *Semiramis* au bénéfice de M. Fiot. Nous n'avons pas besoin d'énumérer les titres du régisseur de la scène d'Orléans à la sympathie du public. Son rôle pour être obscur est un des plus importans, et la mise en scène de la plupart des grands ouvrages lyriques qu'interprètent ici les pensionnaires de M. Boudousquié, est irréprochable, nous le devons à M. Fiot. Mlles Pougaud et Lavigne ainsi que MM. Mége et Corby, formant la troupe de ballet, ont gracieusement offert leur concours au bénéficiaire. La représentation de ce soir sera une des plus brillantes de la saison. Les principaux rôles du magnifique opéra de Rossini sont ainsi distribués: Semiramis, Mme Bertini; Arsace, Mlle Berghese; Assur, M. Genibrel; Oroes, M. Bechers.

DERNIER CONCERT DE MME SONTAG. — Mme Sontag donne aujourd'hui son dernier concert à la Nlle Orléans. Ceux qui n'ont pas encore entendu l'incomparable cantatrice s'empresseront de se rendre ce soir dans la salle des Odd Fellows. Le programme est composé de morceaux à satisfaire les plus difficiles. Mme Sontag chantera entre autres morceaux destinés à mettre en relief l'exquise pureté de sa voix, l'air de *Vedrai Carino* de Don Juan. Camille Urso jouera deux grands morceaux sur le violon. Quant à MM. Jaell, Rocco et Pozzolini ils contribueront comme de coutume à rendre la soirée attrayante.

Les lignes qui précèdent étaient écrites lorsque l'agent de Mme Sontag nous a appris qu'il avait pu obtenir la salle de l'Armory pour vendredi, et que la grande artiste donnerait ce jour-là un quatrième et dernier concert.

CONCERT DE JULLIEN. — Le premier concert de Jullien aura lieu samedi dans la salle des Odd Fellows. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le programme inséré plus loin. Il nous annonce quelque chose de nouveau et dont l'effet sera probablement très grand sur l'auditoire. L'orchestre de Jullien n'a pas de pareil. L'Odd Fellows' Hall sera trop étroit pour contenir la foule qui s'y portera après-demain.

VICTOR GERBER. — C'est demain, vendredi, que Gerber, le violoniste louisianais, doit donner son concert dans la salle de l'Institut des Artisans. Ce jeune artiste possède, nous assure-t-on, un talent fort remarquable. L'appel qu'il adresse à ses compatriotes, sera, nous l'espérons, entendu de tous.

CONGRES.

SENAT.—*6 février*.—Plusieurs mémoires sont présentés contre le rappel du compromis du Missouri.

M. Pratt rapporte un bill incorporant la [illegible] de la ville de Washington.

Le bill accordant des terres à la Louisiane pour aider la compagnie du chemin de fer des Opelousas de continuer cette voie jusqu'aux frontières du Texas, est pris en considération et adopté.

Le bill des spoliations françaises est pris en considération. M. Dodge, de l'Iowa, [illegible].

Le bill du Nebraska est appelé. M. Badger [illegible] contre le projet de loi.

La Chambre s'ajourne.

EXPOSITION DE TABLEAUX.

M. LOUIS NANON vient d'exposer chez M. Dupuy, doreur sur bois, rue Royale, 103, six tableaux trop remarquables pour que nous ne leur consacrions pas ici quelques lignes. Ces toiles révèlent un talent plein de sève, mûri par de sérieuses études et formé à l'école des meilleurs maîtres de l'ancien monde. Trois portraits nous ont particulièrement frappé par la vérité du coloris, l'exactitude des détails, l'harmonie des lignes et l'heureux contraste des ombres et de la lumière. Ces figures sont pleines de vie et accusent chez l'auteur une connaissance fort avancée des ressources de son art. Les trois autres toiles sont un délicieux paysage et deux tableaux de fantaisie: nous ne les analyserons pas, nous n'en indiquerons pas même le sujet, mais nous croyons devoir engager les amateurs de peinture à les examiner en détail. La gradation des teintes et les transitions de nuances sont fort habilement traitées dans le paysage, et les tableaux de fantaisie sont pleins de naturel.

M. Nanon s'est consacré au portrait. Dans son atelier situé rue du Canal, entre Rampart et Prieur, se trouvent de nombreuses ébauches, témoignages irrécusables de la faveur publique et de la popularité du talent du jeune peintre.

MME SONTAG ET LES ECOLES PUBLIQUES.—Nous apprenons que Mme Sontag a généreusement proposé de donner un concert à l'intention des élèves de nos écoles publiques. L'offre a été acceptée avec empressement, mais on n'a pas encore trouvé de salle assez vaste pour contenir tous les élèves.

LE TRAITÉ DE GADSDEN.—Notre correspondant de Washington, nous écrit que le traité négocié avec le Mexique par M. Gadsden sera probablement renvoyé à Mexico. Personne n'en parait satisfait et le gouvernement désire que les négociations s'ouvrent sur de nouvelles bases.

KEY-WEST.—La goëlette *Mustang*, allant de la Nouvelle-Orléans à Philadelphie avec un chargement de 214 balles de coton, 213 barils de mélasse et une certaine quantité de sucre, est entrée en détresse le 5 de ce mois à Key-West.

LOUISIANE.

UN ACCIDENT.—Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption* du 12 courant:

Notre bayou a été, jeudi dernier, le théâtre d'un bien triste accident. Le nommé JOACHIM TOMELET remontait le bayou avec deux des frères Acosta, dans un esquif chargé de quelques objets de ménage et remorqué par un cheval allant bon train, l'esquif reçoit une telle secousse qu'il chavire; les frères Acosta se sont sauvés, mais le pauvre Tomelet n'a plus reparu.—Cet accident est arrivé devant l'habitation de M. Gédéon Guédry, de ladite paroisse.

—On lit dans le *Courrier des Opelousas* du 11 courant:

Le bateau à vapeur *Sarah Gordon*, capitaine O. Hinckley, a ouvert notre navigation cette année, en passant par le formidable et capricieux Bayou Plaquemine vendredi de la semaine dernière. Depuis l'arrivée de ce bateau dans notre port, plusieurs autres sont aussi entrés dans notre bayou et s'en sont retournés à la Nouvelle-Orléans, pesamment chargés de sucre, de coton et d'autres produits de nos prairies. D'après les apparences, nous aurons cinq bateaux dans notre navigation pour la présente saison, le *Sarah Gordon*, capitaine O. Hinckley, le *Red River*, capitaine Gustave Lomailler, le *Alice W Glaze*, capitaine J. Johnston, le *Sydonia*, capitaine John Davis et le fidèle *Opelousas*, capitaine William Neal.

Nos habitans n'auront pas à se plaindre dorénavant du manque de bateaux ni de capitaines pour les commander.

—Le *Chronicle* de St Francisville nous apprend qu'un fils de M. Turberville s'est suicidé par accident sur l'habitation de MM. W. H. et J. B. Sterling. Il chassait lorsque le canon de son fusil étant engagé dans les broussailles, le coup est parti et le malheureux jeune homme a reçu toute la charge dans le corps. Il n'a survécu que trois ou quatre heures à son horrible blessure.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

ARRESTATIONS.—Richard Walton, sur lequel on a trouvé des armes, a été conduit devant le recorder Winter, qui l'a condamné à une amende de $20.

Peter Milledish a donné un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution. Il est accusé d'avoir attaqué, assailli et lancé des coups de pied à John Apolina et à sa femme, au coin des rues Cirque et Girod.

Alex McMullen et Wm Parrott, qui se distribuaient bravement des coups de poings, ont été saisis au collet et condamnés à dix jours de prison, parce qu'ils n'ont pu acquitter une amende de 5 piastres.

Martin Bird a aujourd'hui trois plaintes [illegible] pour s'être porté à des voies de fait contre un officier de police.—C'est bon marché.

Deuxième District.

Maria Vandelin a souffleté Anna Maria Sher. Le recorder a exigé un cautionnement de $300 pour répondre de la comparution de Maria.

Susan Conger, qui a battu Caroline Henderson, a donné le même cautionnement.

Joséphine Gaalet, accusée d'avoir volé de l'argent à Philippe Briand a été acquittée.

Bernard Carroll a été accusé d'ivrognerie. Le plaignant ne s'étant pas présenté en Cour, le recorder a ordonné que le prévenu fut mis en liberté.

J. Cunningham a été arrêté sous prévention d'avoir pris à loyer une négresse qu'il savait être partie marronne de chez son maître.

Augustus Williams, h. d. c., accusé d'avoir frappé un blanc nommé John P. Collins, et de lui avoir adressé des injures grossières, a fourni un cautionnement de $500.

Jos Curadau s'est approprié une somme de $33 appartenant à Marie Lauber. L'instruction de l'affaire n'a pas encore eu lieu.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

PARIS, 19 JANVIER 1854.

Messieurs,

Depuis le commencement de la complication orientale, il semble que nous n'ayons jamais été si près d'une solution belliqueuse qu'en ce moment. Les flottes en effet sont entrées dans la mer Noire, [illegible]. Et non seulement elles y sont entrées, mais elles ont quitté Constantinople, convoyant une division de la flotte turque qui porte à Batoum un renfort de 15,000 hommes. Avant de faire ce pas décisif, les ambassadeurs de France et d'Angleterre avaient expédié à Sébastopol deux frégates pour annoncer à l'amiral russe que les flottes entraient pour protéger les flottes et le littoral ottoman, et l'inviter à donner les ordres nécessaires pour éviter une collision qui pourrait troubler les relations amicales existant entre la Russie et les deux grandes puissances maritimes. Or, de deux choses l'une: ou l'amiral russe déférant à la notification, se soumettra à ce blocus peu déguisé, ce qui équivaut à une reculade manifeste, et dès lors interrompt toute communication entre Sébastopol et l'armée russe d'Asie, ou il continuera à laisser croiser ses navires dans la mer Noire et la collision deviendra inévitable.

Aussi a-t-on été peu surpris d'apprendre par des dépêches télégraphiques insérées dans les journaux d'hier soir, que les nouvelles de Pétersbourg annonçaient des dispositions peu pacifiques et que l'empereur paraissait devoir refuser nettement toute proposition d'arrangement.

Et, en effet, comment croire que l'Empereur de Russie, dont l'orgueil a rejeté jusqu'ici tous les arrangements diplomatiques, va se résoudre à traiter sous le canon, pour ainsi dire, des flottes anglaise et française? Un si modeste dénouement donné aux fanfaronnades concertées du prince Menschikoff et aux notes arrogantes de M. de Nesselrode, couvrirait Nicolas de ridicule et ruinerait à tout jamais le prestige de l'influence russe. Une lutte même malheureuse lui serait moins funeste, car on prend sa revanche d'une défaite, mais on ne revient pas sur une abdication. Nous arrivons donc à la guerre, et en vérité, je crois que le pays l'accueillera avec plaisir, tant il est las de l'incertitude.

Jusqu'à présent l'Autriche et la Prusse continuent d'affirmer leur neutralité, cependant quelques correspondances font à cet égard des restrictions et prétendent notamment que l'Autriche se réserve de prendre part à la lutte dans telle éventualité qui pourrait survenir. Il est vraisemblable, en effet, que si l'Italie se soulève, l'Autriche se trouvera obligée de s'adosser à la Russie pour faire face à la France, point d'appui naturel et forcé de l'indépendance italienne.

Les armements maritimes continuent sur une grande échelle, tant en France qu'en Angleterre. Mais jusqu'à présent, rien n'indique qu'on se prépare aux éventualités d'un conflit continental.

Le *Pays* publie, ce matin, une lettre de Mme la Duchesse d'Orléans adressée à l'un de ses beaux-frères, (on ne dit pas lequel). La mère du comte de Paris y repousse formellement la fusion comme antipathique aux idées de feu duc d'Orléans son mari, et incompatible avec les principes sur lesquels a vécu la monarchie élue de juillet. Cette lettre, très-ferme et très-nette, fait une brèche considérable à la fusion, puisqu'elle réserve, de la manière la plus expresse, l'adhésion de celui que les Orléanistes considèrent comme l'héritier naturel du trône de Louis Philippe. Cette démarche de Mme la Duchesse d'Orléans est, après tout, honorable pour elle, et j'ajoute, habile; car si le cours des événemens redonnait quelque chance à une candidature princière, le comte de Paris aurait plus de chance de rallier la bourgeoisie autour de son drapeau, que ne pourrait en avoir Henri V. En effet, les d'Orléans personnifient en quelque sorte le régime de la bourgeoisie, classe puissante par les lumières et les capitaux, tandis que Henri V candidat de la noblesse, n'est plus, comme la classe qu'il représente, qu'un souvenir purement historique, sur lequel il serait bien difficile d'édifier un gouvernement.

Pour revenir à la Turquie sur laquelle se concentrent aujourd'hui tous les regards, plusieurs combats acharnés ont été livrés entre les Turcs et les Russes dans les environs de Kalafat et de Tchetate. Les succès ont été balancés. Des deux côtés on a perdu plusieurs milliers d'hommes et plusieurs canons. Seulement, les Turcs ont conservé leur position de Kalafat que les Russes avaient le dessein d'enlever, [illegible] Russes. Ce qui semble ressortir du reste de ces engagements partiels entre les Russes et les Turcs, c'est que ces derniers sont des soldats admirables, mais qu'ils sont mal commandés, ce qui rend la plupart du temps leurs efforts inutiles. Si la guerre, jusqu'ici concentrée entre le Czar et le Sultan, s'étend à la France et à l'Angleterre, il est évident qu'il faudra envoyer sur le Danube un corps d'armée expéditionnaire, parce qu'à la longue, les masses russes mieux commandées, finiraient par prendre un avantage que la possession de la mer ne suffirait pas pour contrebalancer. Il va donc falloir faire de sérieux efforts et de grandes dépenses. Plus de promptitude et de décision eût peut-être rendu ces efforts inutiles. Mais aujourd'hui, il est trop tard pour reculer.

K....

PRESENTATIONS A LA COUR.

Manteaux de cour—Robes à queue.

On lira avec intérêt la page suivante du feuilleton du *Constitutionnel*:

« La question des manteaux est jugée, la suprême élégance des femmes se révélera désormais par le choix des étoffes et le goût des broderies ou des ornemens de ce vêtement de cour, [illegible] C'est, en effet, une véritable épreuve pour une femme qu'une réception [illegible] il nous suffira d'en décrire la mise en scène.

« Devant le trône, à l'extrémité d'une grande salle, l'empereur et l'impératrice debout, entourés des membres de la famille impériale, puis les ambassadeurs, les ministres étrangers et leurs femmes, puis encore les grands officiers de la couronne et les ministres. Toute cette grande assemblée, silencieuse et immobile, a les yeux fixés sur la femme qui vient faire trois révérences et dont le nom, transmis par les chambellans ordinaires au grand chambellan, est prononcé par ce dignitaire devant Leurs Majestés.

« La femme introduite dans la salle du Trône s'avance seule et traverse, observée par tous les regards, l'espace qui sépare la porte d'entrée du trône; cette marche est peut-être plus difficile que les trois salutations, car il faut qu'elle soit mesurée sans être lente, gracieuse sans être coquette, simplement assurée; qu'elle ne soit ni une procession ni une entrée dans un salon ordinaire, enfin, on pourrait faire tout un livre de ce qu'elle ne doit pas être, et on ne saurait expliquer précisément ce qu'elle doit être. Aucun maître ne l'apprendra, aucune répétition ne vous y préparera, il faut s'abandonner aux instincts de sa nature, aborder le danger presque sans l'avoir prévu, et se confier aux hasards de la fortune. Le bon côté de cette marche, avant d'arriver au trône, est de cuirasser contre l'émotion de la présentation.

« Il faudrait être bien peu femme, après avoir fait cinquante pas dans un salon, pour apporter de la gaucherie dans une ou dans trois révérences, pour ne pas savoir laisser traîner son manteau ou pour en embarrasser ses mouvements; il faudrait être si peu femme, que pas une des présentées de lundi soir ne l'a été si peu, que pas une n'a prêté à rire à personne, et que pas une n'a fait gauchement une révérence. Si les hommes devaient porter un manteau traînant, combien en compterait-on qui les porteraient avec élégance ou qui pourraient lui faire traverser un salon sans l'accrocher aux bronzes des meubles, aux anses des vases, aux épées des autres porteurs de manteaux!

« Les femmes ont, plus que les hommes, le courage et la science de l'étiquette; elles savent mieux qu'eux s'entourer et se parer de dignité, se transformer suivant les milieux qu'elles sont appelées à traverser. Le manteau a été repris par la nouvelle cour. Les femmes l'ont résolument accepté et porté, tandis que les hommes combattent encore contre l'usage des culottes courtes et reculent devant l'exhibition de leurs jambes, plutôt par coquetterie que par raison hygiénique.

« Les pantalons bleus ou blancs à bandes d'or ou d'argent tentaient lundi une protestation *in extremis*, en se glissant avec quelque honte dans les pelotons de leurs ennemis, dont ils semblaient implorer un asile; au bal de mercredi ils étaient beaucoup moins nombreux encore; au prochain bal, ils auront complètement disparu. »

—On lit dans l'*Echo de Vésone*:

« .... Cette soirée des Tuileries a été marquée par quelques incidents qui ont contrarié Sa Majesté. Ainsi, faute de dispositions convenables, les hommes et les dames se sont totalement trouvés séparés, et celles-ci sont restées sans cavaliers dans les salons, depuis onze heures jusqu'à deux. Il en est résulté une confusion extrême quand il a fallu songer au départ. Sous tous les autres rapports, la réception avait été magnifique et des plus nombreuses. On pouvait augurer, par l'éclat des uniformes et des toilettes, de ce que sera la saison.

« On y voyait fort peu d'habits noirs, et encore la plupart des habits noirs qu'on voyait faire maigre échine auprès des habits de velours bleu, noir ou marron, aux larges boutons diamantés, étaient-ils portés par des Anglais. Les manteaux de cour ont été fidèles au rendez-vous. Les robes à queue étaient nombreuses; mais les charmantes belles dames qui les portent si bien en étaient quelquefois gênées dans leurs révérences. Passe pour la première et la seconde révérence, mais, à la troisième, plus d'un écueil s'est présenté. En effet, vous savez que la troisième révérence se fait toujours en reculant. Il faut donc, en exécutant ce mouvement rétrograde, repousser légèrement du pied la queue de la robe, sans quoi on court risque de s'embarrasser dans ses longs plis. »

—Voici ce qu'on écrit au *Phare de la Manche*:

« Les ouvrières ne dorment pas. On montrait, place Vendôme, chez une célèbre faiseuse, la robe à queue d'une belle duchesse blonde, brodée de perles, qui a coûté 22,700 fr.

« Le grand art de porter les robes à queue est complètement perdu en France. Sous Charles X, on citait quatre femmes qui savaient en faire usage: au théâtre, Mlle Mars et Mlle Levert, et à la cour Mme la duchesse d'Angoulême et Mme la comtesse Siméon. En remontant à l'époque impériale, la reine Hortense, mère de S. M. Napoléon III, était adorable en costume de cour.

« Ce complément de la toilette de nos grandes dames va tout bonnement coûter deux ou trois millions.... »

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGENE SUE.

X.

Pendant que les scènes précédentes se passaient dans l'intérieur de la famille Jouffroy, Fortuné Sauval, le désespoir dans l'âme, retournait chez lui, où l'avaient devancé, depuis une demi-heure environ, le père Laurencin et Michel l'apprenti.

L'on sait quelles furent la surprise, la douleur, l'indignation du vieillard, lorsqu'il eut reconnu la mère de son petit-fils dans madame de Moriac, courtisane de renom. Agité par mille pensées, par mille appréhensions, songeant, à en juger du moins d'après la violence des émotions de cette femme, suivies d'un évanouissement, qu'elle avait aussi reconnu son fils, et voudrait peut-être, un jour, user de ses droits maternels afin de garder Michel auprès d'elle, le père Laurencin était revenu en hâte à l'atelier avec l'apprenti, afin de réfléchir plus à loisir, et, au besoin, de consulter Fortuné sur la conduite à tenir en cette circonstance.

Michel, de son côté, assez surpris de ce qui s'était passé en sa présence chez madame de Moriac, se rappelant l'évanouissement de celle-ci, l'empressement du père Laurencin à sortir de la maison et à retourner à l'atelier, Michel, regrettant quelque peu sa promenade du dimanche, remarquait avec inquiétude l'air soucieux de son grand-père, qui demeurait silencieux et accablé.

Ils venaient d'entrer tous deux dans l'atelier; la forge éteinte ne jetait plus çà et là ses clartés flamboyantes sur les noires murailles. L'on ne voyait dans la montre ou sur l'établi aucune de ces orfèvreries étincelantes, en or ou en argent, dont l'éclat semblait égayer cette vaste salle froide, basse, sombre et enfumée; aussi rien de plus triste que l'aspect qu'elle présentait alors.

Le père Laurencin plaça dans la caisse le prix du bracelet vendu à madame de Moriac, se jeta sur une chaise voisine de la porte, appuya ses coudes sur ses genoux et son front dans ses mains.

Michel, de plus en plus surpris et alarmé, s'approcha de son grand-père et lui dit timidement:

—Mon Dieu! qu'avez-vous donc? c'est à peine si vous m'avez parlé pendant notre retour ici! Est-ce que vous êtes fâché contre moi?

—Fâché contre toi, cher enfant!—reprit le vieillard en relevant la tête et en embrassant son petit fils avec effusion.—Non, non, c'est toi qui devrais être fâché contre moi... je te ramène ici au lieu de continuer notre promenade et de faire notre petite partie du dimanche, après avoir rapporté l'argent dans la caisse; mais, mon pauvre enfant, il faut absolument que j'attende monsieur Fortuné; j'ai à m'entretenir avec lui; je crains bien que pour aujourd'hui tu sois obligé de renoncer au plaisir que tu te promettais.

—Eh bien! grand-père, remettons notre partie à la semaine prochaine; il n'y a pas, Dieu merci! qu'un dimanche dans l'année. Dès que vous n'êtes pas fâché contre moi, je n'ai rien à regretter,—ajouta-t-il résolument.—Je passerai ma journée aussi bien ici que dehors: je vais m'amuser à copier ce bel ornement tracé au trait par maître Fortuné; vous savez? cet encadrement de feuillage au milieu duquel il y a des enfans et des oiseaux.—Puis tendant son front au vieillard avec une grâce charmante,—Embrassez-moi encore une fois, et ne vous inquiétez pas de moi: vous savez combien j'aime à dessiner.

Après avoir reçu cette nouvelle caresse du père Laurencin, l'apprenti approcha une table, prit dans un carton le modèle de l'ornementation qu'il voulait reproduire, et se mit allègrement au travail, pendant que le vieillard s'absorbait dans les pensées éveillées en lui par la rencontre imprévue de la mère de Michel.

—Grand-père,—dit l'apprenti au bout de quelques instans et continuant de dessiner,—j'y pense maintenant, est-ce que pendant que je vous attendais sous la porte cochère de la maison de cette dame, c'est vous qui m'avez envoyé chercher par sa bonne?

—Non, mon enfant,—reprit le père Laurencin, embarrassé de cette question,—c'est ce monsieur qui est monté chez elle.

—Et pourquoi donc m'a-t-il envoyé chercher?

—Je n'en sais rien. Il allait sans doute nous l'apprendre quand cette femme s'est trouvée mal.

Le vieil ouvrier prononça ces mots: *cette femme*, avec une si méprisante amertume, que l'apprenti, frappé de l'accent de ces paroles, s'interrompit de dessiner en disant avec surprise:

—On croirait que vous avez quelque chose à lui reprocher, à cette pauvre dame.

—Moi? mais non, pas du tout.

—Ah! tant mieux!—reprit Michel en continuant de dessiner.—Pauvre dame! quand je suis entré, elle est devenue si pâle, si pâle, que j'en ai été effrayé. Mon cœur s'est serré. C'est qu'aussi il y avait bien de quoi s'effrayer; elle serait tombée à la renverse sur le tapis, sans ce monsieur qui l'a soutenue dans ses bras. Elle a une figure bien jolie et bien douce, cette dame, n'est-ce pas, grand-père?

—Je ne l'ai pas très bien regardée,—répondit le vieillard, que cet entretien navrait; et afin de le rompre il reprit:—Mon pauvre Michel, je te fais passer un triste dimanche; mais si monsieur Fortuné ne rentre pas trop tard, nous pourrons sortir après que j'aurai causé avec lui.

—Comme il vous plaira. Quant à moi, j'ai tant de plaisir à copier cet ornement, que je ne quitterais pas ma table d'ici à ce soir, si vous vouliez.

—En travaillant ainsi et grâce à tes dispositions, tu seras un jour un véritable artiste.

—Oh! je n'ai pas tant d'ambition. Devenir seulement aussi bon ouvrier que vous l'êtes, grand-père, et que l'était mon père, voilà tout ce que je demande.—Puis l'apprenti soupira soudain, sa jolie figure s'attrista, et après un moment de silence, il reprit:—Ah! tenez, cependant, ce qui me donne envie de pleurer, comme je l'ai maintenant!

—En effet, tu as les larmes aux yeux; d'où te vient ce chagrin?

—[illegible], grand-père, de vous attrister, mais, quand je pense à cela....

—Parle, mon enfant, [illegible], va!

—Eh bien! quand je pense à mon père, il me semble que je parviens à me le figurer tel qu'il était, à le voir enfin, puisque vous m'avez dit qu'à peu près à mon âge il vous ressemblait beaucoup; [illegible] mais ce qui m'afflige, c'est de ne pouvoir me représenter ma mère, puisque vous ne m'avez jamais donné aucune idée de ses traits.

—Je te l'ai dit, mon enfant, ton père s'est marié, ta mère est morte peu de temps après t'avoir mis au monde, et ton père est revenu à Paris, [illegible] avec toi, tout enfant.

—D'après ce qu'il vous racontait de ma mère vous n'avez jamais pu vous figurer comment elle était?

—Non.

—Cependant il devait vous parler d'elle bien souvent. Hélas! morte si jeune! il devait tant la regretter!

—Oui, sans doute,—reprit le vieil artisan, voyant avec peine la conversation ramenée sur le sujet dont il avait tâché de la détourner.—Mais, tiens, Michel, causons d'autre chose.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes.

ARRIVEE DE L'AFRICA.

BAISSE SUR LES COTONS. — NOUVELLES INTERESSANTES.

NEW YORK, 13 février.—Le steamer *Africa*, de la ligne Cunard, est arrivé à l'entrée du port et a jeté l'ancre en dehors de la barre. Ses nouvelles sont parvenues ici par la ligne télégraphique de Sandy Hook. En voici le sommaire:

Marché de Liverpool.

Liverpool, 28 janvier.—Depuis le départ de l'Arabia, la demande de coton a été modérée et les ventes de la semaine ont été de 29,000 balles, dont 3,000 prises par la spéculation et 4,000 pour l'exportation. Les prix ont fléchi sur presque toutes les qualités—la baisse dans quelques cas a été de 1/8 à 1/4 d. Les cours de clôture donnés par Milligan Evans & Co. sont comme suit: Fair Orleans, 6 3/4 d.; Middling Orleans, 5 7/8; Fair Uplands, 6 1/4 et Middling Uplands 5 3/4 d. la liv. La farine a été en demande sans aucun changement important dans les prix; le Canal de l'Ouest s'est côté 41 s, et le bon Ohio à 45 s. Le blé a été en faveur et les cours ont [illegible] de 1/2 d. par quartier, le blanc de l'Ouest est coté 12 s. le quarter. La graisse a été ferme et vaut 55 s. le quintal. Le riz s'est vendu 25 s. 6 d.

Marché monétaire.—Le marché monétaire de Londres est toujours resserré, mais les consolidés n'ont pas éprouvé de nouvelles fluctuations. Le taux de l'intérêt est le même.

Marché du Havre.—La demande de coton a été bonne sur le marché du Havre et les prix n'ont pas varié. Les ventes de la semaine finissant hier soir s'élèvent à 6000 balles.

NOUVELLES GENERALES.

AFFAIRES D'ORIENT.

L'empereur de Russie cherche toujours à gagner du temps et l'on ne pense pas qu'il donne une réponse définitive à la dernière note avant le milieu de février. On sait qu'il a chargé le comte Orloff de visiter les cours des puissances allemandes et de leur expliquer confidentiellement les conditions auxquelles il accepterait le traité avec la Turquie.

Entre temps les préparatifs de guerre se font avec une grande activité, et les Russes, campés sur le Danube, prennent des mesures pour attaquer Kalafat. Quelques escarmouches ont eu lieu entre les troupes d'Omer Pacha et les Russes, mais aucune bataille importante n'a été livrée.

Aux dernières nouvelles les flottes alliées faisaient voile pour Varna et les flottes Russes se trouvaient par le travers du port d'Azof.

AUTRICHE.—L'Autriche a dirigé un corps d'armée de 40,000 hommes sur la Hongrie.

CAPITAINE INGRAHAM.—Les habitans de Gênes se disposent à faire une belle réception publique au capitaine Ingraham à l'arrivée de la corvette de guerre St Louis.

ESCADRE DU JAPON.—L'escadre russe dans les mers du Japon se trouvait à Hong Kong aux dernières dates.

STEAMER ALPS.—L'Africa annonce que le steamer Alps est arrivé à Liverpool jeudi 26 janvier.

LE TEMPS.—La baie est couverte d'un épais brouillard qui a empêché l'Africa d'arriver à son wharf; il s'y amarrera probablement ce matin.

(NOTE—La dépêche qui précède, relative aux mouvements des flottes dans la mer Noire, indique une retraite de la part de la flotte russe. On se rappelle qu'aux dernières dates cette flotte était encore à l'ancre dans le port de Sébastopol et que les flottes alliées venaient d'entrer dans la mer Noire. Cette démonstration hostile semble avoir inquiété l'amiral russe, et tandis que les alliés s'avançaient vers Varna il se retirait dans la mer d'Azof où nous le retrouvons aujourd'hui par le travers de la ville de ce nom, située à l'embouchure du Don, dans la petite Tartarie, c'est-à-dire à l'endroit le plus reculé qu'il put atteindre. *Editeurs.*)

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 8 février 1854.
A UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, tenue le 6 du courant, à l'effet de faire choix de Directeurs, les personnes dont les noms suivent ont été élues pour l'année 1854, savoir:
MM. JAS D DENEGRE, J A BRAUD, M CUDDY, JNO G GAINES, JNO O WOODRUFF.
Et à une assemblée de la direction, tenue le 7 du courant, MM. Robt. W Adams et Logan McKnight, directeurs représentant l'Etat, étant aussi présents, M. Jas. D. Denegre a été réélu président à l'unanimité. EUG. ROUSSEAU, Caissier. 16fév—2

ECONOMIE.
ON demande un bon économe pour gérer une habitation à sucre située dans la paroisse St-Landry. On exigera de très bonnes recommandations et on préférerait un homme marié et ayant une famille. S'adresser à LOBIT & CHARPANTIER, 13, rue Conti. 16fév—1

Actions.
LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union. GEO. GOTTSCHALK, 95, Commune. 16 fev

CUISINIERE DEMANDEE.
ON demande une bonne cuisinière française ou créole. S'adresser chez M. Deuber, rue St Louis, près de la rue des Remparts. 16 fév—2t

TRAITES SUR FRANCE—A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée. 16fév—7t

ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale.
A L'HONNEUR de prévenir les dames que, désirant renouveler complètement son stock, il vendra à des prix très réduits son stock de LINGERIE, à savoir: [illegible]
Cols et manches en mousseline brodée et guipure;
Guimpes et manches en mousseline;
Canezous en mousseline et jaconas;
Jupons brodés riches;
Mouchoirs de batiste brodés;
Robes en broderie anglaise et piqué;
Il fera aussi une réduction importante sur son assortiment de BAS EN SOIE ET FIL D'ECOSSE, BRODERIES, MOUCHOIRS BRODES POUR DAMES ET ENFANS et sur tous les articles de fantaisie sans exception, y compris:
Porcelaines et cristaux; Bronzes, boîtes de toute sorte; Eventails pour bals;
Chemises toile à larges et petits plis, cols et piqués;
do en batiste brodée, pour soirées;
do cols, blanches et couleur;
Caleçons en toile de toutes grandeurs;
Gilets en fil d'Ecosse;
Chaussettes fil d'Ecosse, blanches, écrues et en couleur;
Gants Jouvin et autres;
Mouchoirs en batiste, simples et riches;
Bretelles soie et mi-soie;
Guêtres, Parapluies, Cannes, Peignes et Brosserie de tout genre;
Parfumerie fine de Paris.
ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale. 15 fév

MAQUEREAUX ET HARENGS—400 barillets maquereaux No 1; 100 demi et quart de baril et barillets maquereaux assortis, 200 caisses harengs écaillés; 300 barils harengs extra de Labrador, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, No 29 Vieille-Levée. 16fév

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Lundi, 13 février 1854.
A UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, tenue lundi, 6 du courant, dans le but d'élire des Directeurs, les personnes dont les noms suivent ont été élues à l'unanimité, savoir:
Saml J Peters, J M Lapeyre, J W Zacharie, A Carrière, Alex Brother, S H Kennedy, J R Shaw, J U Lavillebeuvre, M. Greenwood.
Les Directeurs se sont réunis aujourd'hui et ont élu, à l'unanimité, M. Saml J. Peters Président. RICHARD RELF, Caissier. 13fév—

AVIS.
LE jury de police de l'Ascension, No 449 vs Charles A. Cohen—L'Etat de la Louisiane, Cour du Cinquième District Judiciaire, dans et pour la paroisse Ascension.—A Charles A. Cohen, absent de la paroisse Ascension et à tous ceux que cela concerne—Prenez avis qu'agissant, en vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé, par l'honorable la susdite Cour, en date du 9 décembre 1853, j'ai saisi tous les droits, titres, intérêts et demandes, que vous avez ou pouvez avoir, sur un certain morceau de terre situé dans la paroisse Ascension, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ 9 milles au-dessous du village de Napoléonville.
Vous êtes par ces présentes notifié [illegible] la dite terre.
Paroisse Ascension, le 16 février 1854. A. F. RICKMAN, Shérif. 15fév—3t

RODOLPHE de BRANCHELIEVRE PAR CHARLES LEMAITRE, DE LA LOUISIANE.
LES soussignés, dépositaires, sont autorisés par l'auteur, à annoncer ce volume en vente au prix de 50 cents! A. FAYA & Co. 56, rue de Chartres. 15 fév

Plâtre de Paris.
CENT tonneaux de plâtre de Paris, reçus du Havre, à bord du navire [illegible], à vendre par M. L. WHITTOCK, & C. Gilmour, 114 rue de la Commune. 15 fév—3t

A VENDRE.
AU marché Ste-Marie, DEUX TABLES pour vendre du café, de la viande, du poisson, &c. [illegible] S'adresser à M. Joseph Lorey, [illegible]

100 ONCES [illegible], à vendre par LANATA, GANDOLFO & CO, No 9 et 10, rue Jefferson.

A LOUER le premier étage de la maison No 20, rue St-Louis, [illegible]. S'adresser à F. ROUMILUX, dans son bureau. 13fév—

EN débarquement du navire Adams Grey [illegible], à vendre par F. GUSACHS, 15 fév [illegible] Royale et St-Philippe

NOIR ANIMAL—30 barils noir animal de Philadelphie, à vendre par F. GUSACHS, 15 fév encoignure Royale et St-Philippe

CIRE blanche—5 caisses bougies de la Havane, à vendre par F. GUSACHS, [illegible] Royale et St-Philippe

INDIGO [illegible], à vendre par F. GUSACHS, [illegible] Royale et St-Philippe

AUX HABITANS SUCRIERS. [illegible]

EAUX DE VIE [illegible] P. LONGIS & GRATIAA, No 28, rue de la Douane 11 fév

EN débarquement [illegible] par BEALAGON (?), 131, rue Royale

CAFE [illegible] LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune 13 fév

LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.
On peut se procurer gratis, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste du plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., [illegible], rue de Chartres.
Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1 an

DECOUVERTE IMPORTANTE
Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de
Amer de Mortimore pour la purification du sang.
Cette agréable liqueur, qui donne une si bonne haleine et contribue si éminemment à faire renaître les forces [illegible].
Toutes les dames, les messieurs et toutes les familles de notre ville devraient l'employer.
Venez chercher une circulaire.
AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangements avec les propriétaires, nous serons toujours en fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.
Plus de 1,000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.
A vendre par J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.
Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.
BONN, 19 juillet 1852.
Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbants,—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, crampes des reins [illegible], dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.
J'ai la conviction que la Revalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies [illegible].
Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les migraines, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après le grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c.
Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. F. DUCONGE, No 28, rue de Chartres, N. O. Et chez L. GERMAIN, No 137, rue Royale.
N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, [illegible]. 28 nov—4 m

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
Los socios se reuniran hoy á las 3 1/2 de la tarde, en la calle de Chartres, No 28, para [illegible] Du. Pablo Puig á un oficio de medico (?).
Nueva Orleans, febrero 26 de 1854.
De orden del Presidente.
Dor. DE HUERTAS, Secretario. [illegible]

Mme MAY, [illegible] de Musique, [illegible] au Conservatoire de Paris [illegible] Piano et de Harpe. S'adresser chez Mlle [illegible], No 131, rue d'Orléans, ou à M. Garnier, facteur de pianos, 104, rue Royale. 13fév—1m

EN débarquement [illegible]

[illegible]

Vente d'e marchandises sèches.
L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui, 16 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co, No 25, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.
Les amateurs d'oiseaux volatiles sont invités à venir examiner le superbe assortiment qui se trouve actuellement au No 72, rue St Charles. La vente aura lieu à l'encan, samedi 18 courant, à 10 heures, par Morphy & Norton.
Le reste des esclaves de H. Kenner sera vendu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, par MM. Beard & May.
Ainsi que des esclaves de valeur de la Caroline, pour la culture du coton, venant de la même plantation.
Plusieurs bons domestiques seront vendus après les esclaves de M. Kenner.
Pour plus amples détails, voir aux annonces.

Ventes par MM. Beard & May.
18 février—Succession de W. H. Gonn—un terrain compris entre les rues Jacob, Solis, Clio et Erato.
18 février—Succession de Mme Ann Elizabeth Wheat—Actions de bateaux de remorque et domestiques de maison.
18 février—Succession de Catherine Holt—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand édifice en briques dans la rue Robin.
Succession de Frederick Harris—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriétés à la Nlle-Orléans et dans la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et sa mère défunte, Emilie Pac-bon.
18 fév—Vente positive d'une grande maison; avec actions de la Banque des Citoyens.
21 fév—Vente de syndic des bijoux et montres du magasin d'horlogerie rue Canal, entre Royale et Bourbon.
25 février—Succession de Wm Berkley—Terrains améliorés à l'encoignure des rues Hercule et Melpomène.
Succession de Mme Jane Baynard—Terrains aux coin des rues Magasin et St-Joseph.
25 fév—Terrains vacants sur la rue Hercules, et maison de résidence rue Girod, ainsi que des résidences rue Annonciation. Terrains vacants et améliorés à l'encoignure des rues Constance et Edouard, pour un partage et règlements entre mineurs.

Vente dans le mois de mars.
2 mars—Bail, meubles, clientèle et installations du café Pearl, rue St-Charles.
4 mars—Succession de S. B. et J. L. Leech—Domestiques de maison—Succession de Dr A Mester: une domestique de maison.
9 mars—Succession C. J. Beasley—Esclaves de valeur.
8 mars—Succession de Michael Dowling—Propriété de la batture.—Succession d'Andrew Gray—4 lots de terre dans le 1er district, avec les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Michael Gallagher: Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Robert White: maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.
11 mars—Succession de James Dunn—Lots vacants et améliorés, dans le premier et le quatrième districts.
15 mars—Succession de Joseph Landis—Terres de choix, dans la paroisse de la Pointe-Coupée.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

Pour Voyer de la ville:
LOUIS PILIE,
Titulaire actuel, est candidat pour la même place.
Election, 27 mars.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de RECORDER du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

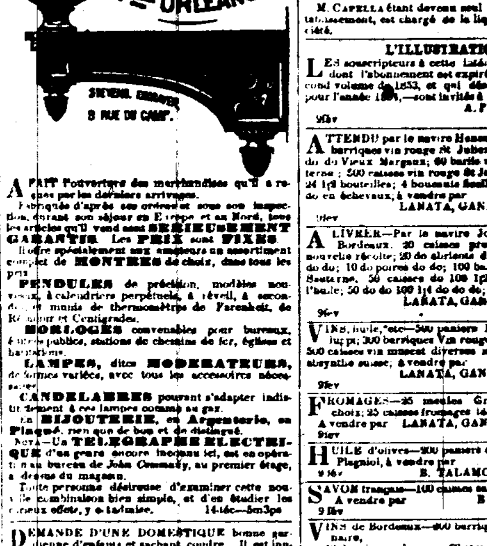

A FAIT l'ouverture des marchandises qu'il a reçues par les derniers arrivages.
Fabriqués d'après ses ordres et sous son inspection, durant son séjour en Europe et au Nord, tous les articles qu'il vend sont SERIEUSEMENT GARANTIS. Les PRIX sont FIXES.
Il offre spécialement aux amateurs un assortiment complet de MONTRES de choix, dans tous les prix.
PENDULES de précision, modèles nouveaux, à calendriers perpétuels, à réveil, à secondes, [illegible] de thermomètres de Farenheit, de Réaumur et Centigrades.
HORLOGES convenables pour bureaux, édifices publics, stations de chemins de fer, églises et habitations.
LAMPES, dites MODERATEURS, de formes variées, avec tous les accessoires nécessaires.
CANDELABRES pouvant s'adapter indistinctement à ces lampes comme au gaz.
BIJOUTERIE, en Argenterie, en Plaqué, rien que de bon et de distingué.
Nota—Le TELEGRAPHE ELECTRIQUE d'un genre encore inconnu ici, est en opération au bureau de John Conmady, au premier étage, au-dessus du magasin.
Toute personne désireuse d'examiner cette nouvelle combinaison bien simple, et d'en étudier les curieux effets, y est admise. 14déc—5m3ps

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE bonne garde d'enfants et sachant coudre. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas été habitué à cela. S'adresser chez Louis Adam, rue du Canal, entre [illegible] et Marais. 14 fév—3t

AVIS.
LA société qui existait depuis quelques semaines entre COUTOULAS & McDONALD pour l'exploitation du Restaurant situé au coin du Passage du Théâtre et de la rue Gravier, a été dissoute à partir d'aujourd'hui, 11 février 1854, à midi. 14fév—3 B. D. COUTOULAS.

VINS, EAU DE VIE, &c.
100 caisses vin de Sherry et Madère;
100 caisses eau de vie London Dock et Otard;
[illegible] vin de Porto doux;
10 pipes genièvre de Hollande;
20 barriques vin de Catalogne;
5 1/2 pipes Cognac, 1re preuve;
6 1/4 do eau de vie de LaRochelle, Paul Buret, 4me
25 1/4 do Cognac Pinet, Castillon & Co
10 1/4 do eau de vie de LaRochelle, (United Proprietors)
[illegible] do Calamy,
[illegible] do Cognac J & A Lafontaine 1re
[illegible] do J Murra
[illegible] do J Augustin,
200 1/4 vin de Malaga, sec;
20 1/4 do de Porto, doux;
20 do do Crown Brand;
500 caisses vins rouges diverses qualités;
50 do muscat;
50 do 1/4 et 1/2 boîtes sardines;
50 barils vieux whiskey Monongahela et Bourbon;
50 caisses cidre champagne grandes et petites bouteilles. En magasin et à vendre par JOHN J. ADAMS & Co, Grocers. 23 Vieille Levée. 14 fév

ON demande un bon cuisinier et pâtissier français avec de bonnes recommandations. S'adresser à E. FERNANDEZ, 14 fév—3 No 2, Nlle Levée entre Crossman et Canal

CIGARES HAVANE—30,700 cigares Havane, venant d'arriver par la goëlette Elwin Dorsey, comprenant un excellent assortiment de Regalias et Londres, des marques réputées El Morro, Cazador, Hendy Cay, &c., à vendre par J M CABALLERO, 14fév 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CHARBON A UNE PIASTRE.
CHARBON trillé expressément pour les familles, à vendre et à livrer à une piastre le baril, en n'importe quelles quantités. ROBERT MURPHY, 14fév—3f 62, Vieille Levée, Encoig. St Louis

CIGARES HAVANE—134,900 cigares Havane, venant d'arriver par le brick Adams-Gray, comprenant des Londres, Galanes, Regalias, Media Regalias et autres bonnes marques, telles que Paz de España, Gutierrez et Rtica, à vendre par J M CABALLERO, 14fév 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

HARENGS EN SAUMURE—200 barils en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fév 29 Vieille Levée.

MORUE—25 tambours, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

INDIGO—25 tierçons Caracas, et 10 caisses Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

GENIEVRE—10 pipes Myhbeudes Steamboat, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

PAPIER—80 caisses papier à lettres, français, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

HUILE de baleine—200 gallons huile blanchie et raffinée, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée. 14 fév

Vente pour cause de liquidation, No 108, rue du Canal.
DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, nouveautés, valenciennes, malines point d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, Cambray, etc., etc.
L'installation du dit magasin à vendre avec la continuation du bail.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 7 janv—2 m

HUILE DE COLZA.
LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir 500 gallons huile de Colza de la meilleure qualité.
Cette huile bonne pour toutes les lampes fines, se recommande surtout pour les Carcels et les modérateurs.
A vendre par FERBOS FRERES, 7 fév—30f 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine.

MAGASIN DE LINGE FAIT,
36 rue de Chartres, 36.
LAGAY & LECANU, ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils vendent à des prix très réduits leur magnifique stock de linge d'homme et d'enfant, pour hiver et printemps. Aussi un grand assortiment de marchandises en tous genres. 11 fév LAGAY & LECANU.

AVIS.
36 rue de Chartres 36.
80 DOUZAINES de chemises, toutes qualités, à vendre à très bon marché, pour clore une consignation, par LAGAY & LECANU. 11fév

Marchandises Sèches pour les marchés du Mexique.
IMPERIALES, indiennes, [illegible] A. S. GRAHAM, [illegible] rue Gravier

[illegible]

EN débarquement et à vendre [illegible] G. S. GRAHAM. 96, rue Gravier.

Gants Jouvin! Gants Jouvin!
LE soussigné vient de recevoir par la voie du Nord:
Une caisse de Gants Jouvin, garantis, gants pour hommes, diverses couleurs, paille, blanc et noir.
Gants pour dames, diverses couleurs, paille, blanc et noir. LION & PINSARD, 16 fév 66 et 68, rue Royale enc. Bienville

BAS—BAS—BAS.
300 DOUZAINES de bas de dames reçus par le navire Mortimer Livingston, du Havre.
200 douzaines bas coton blanc pour dames.
100 do do fil d'Ecosse,
depuis $3 25 la douzaine.
En vente chez LION & PINSARD, 10fév 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

BAS POUR FILLETTES
300 DOUZAINES de bas pour fillettes de tous les âges, reçus par le navire Livingston, du Havre:
100 douzaines bas blancs de coton;
100 do do de couleur de coton;
100 do do fil d'Ecosse, en vente chez LION & PINSARD, 10fév 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

CORSETS—CORSETS—CORSETS.
REÇU par le navire Mortimer Livingston, du Havre, et en vente chez les soussignés: 25 douzaines de corsets pour dames. LION & PINSARD, 10fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

JUS DE GROSEILLES.
REÇU 300 litres jus de groseilles, en vente chez LION & PINSARD, 10fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

BOUGIE—BOUGIE.
500 KOS. bougie de l'Etoile, qualité ordinaire, bon ordinaire, en vente chez LION & PINSARD 10fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

HUILE DE COLZA—HUILE DE COLZA.
REÇU par le navire Mortimer Livingston, du Havre, huile de Colza épurée, 1re qualité pour lampes Carcel et modérateur, en vente, au galon, chez LION & PINSARD, 10fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

BOUGIES—500 boîtes bougies [illegible], à vendre par BRUGUIERE & Co, 16, rue Bienville 10 fév

TABACS—800 balles tabac Mexicain en feuilles, en magasin et à vendre par BRUGUIERE & Co, 10fév No 16 rue de la Douane

JALAP—4 balles article supérieur, reçues par le Texas, à vendre par BRUGUIERE et Co, 10fév No 16, rue Bienville

SUCRE de la Havane—Un lot de sucre blanc de la Havane, propre aux confiseurs, à vendre à un prix modéré par J M CABALLERO, 10fév 36, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

SALSEPAREILLE—Un lot en douane à vendre par J M CABALLERO, 10fév 36, Vieille-Levée entre Bienville et Douane

HUILE DE GRAISSE—50 barils huile de graisse de Hunt et fils et de Tobin, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10 fév 15, rue Tchoupitoulas

FARINE—300 barils extra, de l'Ohio, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10fév 15, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—100 barques jambons de Duffield, Queen City et Philips, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10fév 15, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—500 barillets et 100 barils prime, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10fév 15, rue Tchoupitoulas

A LOUER.
La propriété connue sous le nom de JARDIN SAINT-HELENE. Possession en sera donnée le 1er mars prochain. S'adresser à JH. GARNIER, rue Conti, No 15. 9 fév—15

Avis.
LE public est prévenu que la société entre Bruno de Lucas & Bernardo Capella est dissoute à compter de ce jour. Les créanciers de cette société sont invités à se présenter pour être payés, dans le délai de 3 jours de cette date, à l'ancien domicile de la société encoignure des rues St Pierre et Julie, aux Boatmen's Exchange.
Nouvelle Orléans, le 9 février 1854.
BRUNO DE LUCAS, BERNARDO CAPELLA. 9 fév—3
M. CAPELLA étant devenu seul propriétaire de l'établissement, est chargé de la liquidation de la société. 9 fév

L'ILLUSTRATION.
LES souscripteurs à cette intéressante publication dont l'abonnement est expiré avec la fin du second volume de 1853, et qui désirent le renouveler pour l'année 1854,—sont invités à s'inscrire chez A. FAYA & CO. 56, rue de Chartres 9fév

ATTENDU par le navire Hanse, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge St Julien bon ordinaire; 20 do do Vieux Margaux; 60 barils vin blanc Haut Sauterne; 500 caisses vin rouge St Julien, 50 do do blanc 24 1/2 bouteilles; [illegible] en pelotes; 4 do do en écheveaux; à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, Jefferson

ARRIVER—Par le navire John Cummings, de Bordeaux: 20 caisses prunes à l'eau-de-vie, nouvelle récolte; 20 do abricots do do; 10 do pêches do do; 10 do poires do do; 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 50 caisses do 100 1/2 boîtes sardines à l'huile; 50 do do 100 1/4 do do; à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9fév 9 et 10, Jefferson

VINS, huile, etc—300 paniers [illegible], 30 barriques vin rouge diverses marques; 500 caisses vin rouge diverses marques; 50 caisses absynthe suisse; à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9fév 9 et 10, Jefferson

FROMAGES—25 meules Gruyère suisse 1er choix; 25 caisses fromages tête de Maure. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co. 9fév 9 et 10, Jefferson

HUILE d'olives—200 paniers de la marque James Plagniol, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale

SAVON français—100 caisses savon de Marseille. A vendre par B TALAMON, 9 fév 181, rue Royale

VINS de Bordeaux—400 barriques vin rouge ordinaire,
40 barriques vin rouge Chateau St-Corbian, vieux,
10 do Pauillac do
10 do vin blanc Haut Sauterne,
20 barils do do
100 caisses do do
15 do do do très vieux,
200 do vin rouge St-Julien,
50 do do Pontet St-Julien, vieux,
50 do do do en 1/2 bout. do
60 do do Grand Léoville, très vieux.
A vendre par B TALAMON, 9fév 181, rue Royale

VIN de Marseille—150 barriques de la marque Bergasse, à vendre par B TALAMON, 9 fév 181, rue Royale

EAUX-DE-VIE—marque Martellion, 4e preuve, [illegible] 1re preuve, Daniel, J B Clerc & Co, Ag Buttes, 1800 et 1831, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fév

VIN SUISSE—40 caisses vin de Cortaillod, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fév

EN magasin et à vendre par le soussigné:
10 barriques vin vieux pour familles;
175 do bon ordinaire;
50 tierçons vin blanc;
300 caisses vin rouge diverses qualités;
40 do blanc Haut-Sauterne;
25 paniers champagne en grosses et demi bout.
20 caisses absinthe suisse, diverses marques;
15 do kirschwasser do
20 do marasquino di Zara;
20 do vin Léoville, très vieux;
75 do vin Château Margaux;
25 do vermouth;
25 do muscat Frontignan;
8 1/2 pipes cognac J Lafferrière;
10 1/4 do do diverses marques
100 gallons vieux cognac Lagrange, en dame-jeannes
10 paniers bouteilles vides;
500 dames-jeannes, toutes grandeurs, à vendre par 9fév PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse

EN magasin et à vendre par les soussignés:
500 barriques vin rouge bon ordinaire,
75 barriques vieux vin rouge pour familles,
150 caisses vieux vin rouge,—50 barils vin blanc,
95 barils imitation Madère,—60 demi véritable do,
35 paniers bouteilles vides,—30 balles bouchons, de 15,000 chaque,—2 balles bouchons à fioles, 30,000 chaque,—1 balle de 5000 bouchons à dame-jeannes,
50 caisses Muscat,—20 caisses Vermouth,
2500 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
200 paniers huile d'olive de H Clece,
35 quarts cognac de preuve, différentes marques. PAUL JUGE FILS & Co, 8 fév—6f 27, rue St-Louis

ADR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses 9d

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge Queency,
15 do do C C La Mission 1847
162 caisses do C C La Mission 1841, 44 et 46, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 19oct 169, rue Royale.

UN REMEDE SUR!!
POUR la guérison des pâles couleurs, (chlorose) des fleurs blanches, suppressions (aménorrhée), etc. etc. Ce médicament laisse bien loin derrière lui, pour ses effets, les pilules de Blancard, de Vallet et toutes les préparations ferrugineuses connues.
A vendre seulement à la pharmacie de L. GAMOTIS, 23 déc encoignure Remparts et Bayou

Parfumerie et articles de fantaisie.
J. AUGE,
62, rue de Chartres, encoignure Bienville.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de parfumerie et articles de fantaisie, choisis par lui-même avec le plus grand soin et provenant des meilleures manufactures.
Il profite de cette circonstance pour remercier ses clients de la faveur qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et espère que les soins qu'il a apporté au choix de ses marchandises, satisferont le goût de ceux qui l'honoreront de leurs achats.
Sa maison bien connue pour les cheveux manufacturés pour dames et messieurs, a subi cette année de grandes améliorations. Son stock dans cet article ayant été de beaucoup augmenté, il s'est de plus attaché d'excellents artistes capillaires qui s'efforceront de satisfaire aux désirs de la clientèle.
Une coiffeuse sera toujours à la disposition des dames, soit au magasin ou pour les ordres qui seraient envoyés du dehors.
Un salon a été meublé exprès pour les Dames et un autre au 1er étage pour la coupe des cheveux des messieurs. 7jan

AVIS.
LE soussigné a besoin d'OUVRIERS pour coudre 1,500 paires de pantalons déjà taillés.
Il profite de cette occasion pour annoncer au public qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderies, rubans et toutes sortes de marchandises de saison, au plus bas prix possible. A. WEYL, 4fév—15f Enc Marigny et Française

Ouverture de marchandises nouvelles.
J. FEYTEL, 28, rue de Chartres,
REÇOIT en ce moment par les navires Cotton Planter et Mortimer Livingston, du Havre, une forte addition à son stock déjà si varié [illegible]

[illegible]

HOTEL VERANDAH-CONTI,
RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Levée.
Mme GEORGES,
BIEN connue à la Nouvelle-Orléans comme ayant tenu pendant 9 ans l'Hôtel d'Orléans, informe le public et ses anciens pensionnaires qu'elle vient de prendre à bail l'HOTEL CONTI, et qu'elle se propose de tenir cet établissement sur un pied irréprochable. L'hôtel a été remis entièrement à neuf, et les voyageurs pourront avoir la certitude d'y rencontrer tout le confort désirable. Le mobilier des chambres, comme le service des employés, ne laisse rien à désirer, et la table sera abondamment pourvue de tous les mets de la saison. Les prix des chambres et la pension comprise sont fixés à $1 50, $1 25 et $1 par jour. La pension au mois, comprenant la chambre et la table, varie de $35, $30 et $25 par mois, suivant la grandeur de l'appartement.—Pension sans logement $18 par mois. L'hôtel s'ouvrira lundi 28 novembre. 15 nov—3m

CHARLES LEVY, PEDICURE DE PARIS, extirpe les cors, ognons, durillons, yeux de perdrix, ongles rentrant dans les chairs, sans la moindre souffrance. L'opération ne dure pas plus de dix minutes et l'on peut mettre la chaussure aussitôt sans éprouver aucune douleur.
M. LEVY s'empresse de se rendre chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Prix—1 piastre chaque cor ou ognon, &c.
Par abonnement—10 piastres par an.
Les abonnés auront le privilège de se faire soigner les pieds une fois par mois, en passant à mon bureau de 1 heure à 5 heures du soir.
CHARLES LEVY, bureau rue Royale, 198, entre St-Pierre et Orléans.
On le trouvera de 1 heure à 5 heures. 22nov—6m

Bois de chauffage.
ATTENDU par le steamer D. B. Mosby, venant du bayou Atchafalaya,—500 cordes de bois de frêne, très sec, pour chauffage.
A vendre par PAUL LACROIX, 8 fév 13, rue Toulouse

RECOLTE DE SUCRE ET DE MELASSE sur la côte, à vendre par HALL & RODD, 8 fév—15 4 Front Levée

MIEL—13 barils miel supérieur de Cuba, à vendre par LABORDE & XIQUES, 8 fév 37, rue de la Commune

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, garantis véritables et des meilleures marques, telles que Général Laborde, [illegible], Intimidad, Sol, Monte Christo et d'autres encore, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 8 fév 37, rue de la Commune

GRAND RABAIS!!
HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
GODCHAUX FRERES,
Nos 107 et 108, rue de la Vieille Levée.
[EN FACE LE MARCHE A LA VIANDE.]
ONT l'honneur d'informer leur clientèle et le public en général que, venant de recevoir de France et du Nord un supplément à leur stock déjà si complet en vêtements de tous genres pour hommes et enfans, ainsi qu'un magnifique assortiment de chemises françaises de toutes qualités, chapeaux feutre et soie, cravates, porte-monnaie &c., &c., ils vendront leurs marchandises à des prix réduits, afin de maintenir la réputation qu'ils se sont si justement acquise en vertu de leur invariable principe: Vendre à bon marché afin d'offrir à leurs acheteurs un assortiment plus souvent renouvelé.
Deux bons coupeurs attachés à l'Etablissement, portent tous leurs soins aux commandes sur mesures. 6 fév

108, ROYALE, 108
MARCHAND TAILLEUR.
LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Ashland et R. B. Sumner, les articles suivans qu'il offre à vendre à bon marché, savoir:
Casimirs couleurs, dessins nouveaux pour pantalon
Draps noir pour habits et redingotes,
Satin-laine pour pantalons,
Draps couleur, diverses nuances,
Caleçons, cravattes, chaussettes, bretelles, etc.
Attendu par le Sea Queen, du Havre, habits et redingottes en drap (Cromwell et Talma), velours, soieries et matelassés pour gilets.
31 oct J. CASSERGUE, 108, Royale.

AVIS.
Chapellerie.
Nous informons nos amis et nos clients que par suite de l'incendie qui a détruit notre magasin de la rue de Chartres, No 37, nous avons transporté toutes nos affaires à notre établissement encoignure Royale et Bienville.
7 fév ALBERT & TRICOU.

CONSERVES DE TEYSONNEAU—40 caisses fruits assortis au jus et à l'eau-de-vie, cerises, câpres à l'huile, &c., &c., à vendre en débarquement du navire Ellen Maria, par HENRY VALETON, 4 fév 90 St Louis.

ATTENDU incessamment par le navire Great Britain du Havre:—
1000 paniers Champagne de Pasey,
500 do do do
A vendre par HENRY VALETON, 6fév 90 St-Louis

FRUITS AU JUS—50 caisses fruits au jus Teyssonneau jeune, en débarquement et à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville.

INDIGO DE GUATEMALA—4 surons indigo, qualité supérieure, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville.

VIN BERGASSE—250 barriques vin Bergasse, en magasin et en entrepôt, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville.

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge, 400 caisses do, 30 barils do, en débarquement et en magasin, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

VIN BLANC—150 barils vin blanc, 25 demi-barriques do, supérieur, 25 barriques do, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

GUANO.
TARIF DES PRIX.
Invariablement Comptant.
Pour moins de 5 ton—2 3/4 cents la livre.
De 5 tonneaux à 10 [illegible] par ton. de 2240 livres,
[illegible]
Un chargement complet livré sur le wharf........52
29janv—1y

GUANO DU PEROU.
A PARTIR de cette date, j'aurai constamment en magasin le véritable GUANO du Pérou, importé par MM. Castillo et Hariepe, et en vendrai depuis un sac jusqu'à cinq tonneaux, aux prix des agents, c'est-à-dire 2 3/4 cts la livre.
F A GONZALES, 4 fév No 11, Front Levée, près Bienville et 32, rue Poydras.

AVOINE POUR PLANT—400 sacs avoine noire d'Egypte pour plant, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 4 fév No 11, Front Levée, près Bienville et 32 Poydras.

MAGASIN DE TAPIS.
23, Rue de Chartres.
Importation récente par voie directe.
TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles.—Aussi, un assortiment complet de tapis velours trois plis, Bruxelles, ingrain et Vénitiens, Tapis à marches en laine et en toile, tapis de cabinets, stores, tapis de table et de piano, étoffes en crin, nattes 4/4, 5/4 et 6/4, blanches et de couleur, &c. Toile cirée de différentes qualités, dessins nouveaux, et coupée de manière à s'adapter à des appartemens de toutes grandeurs. Le tout à vendre à des prix très modérés.
23jan—eod A. BROUSSEAU & Cie.

ABSINTHE—200 caisses absynthe suisse, de diverses marques, à vendre par J LANATA, 6fév 11, Jefferson, 12, Toulouse

VINS—300 caisses vin rouge supérieur en demi-bouteilles; 200 do Haut Sauterne, demi bouteilles; 1900 vin pour familles, en bouteilles; 100 caisses sardines de 24 boîtes chaque, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 6fév 12 Toulouse

VINS &c—200 bques bon vin ordin. pour familles,
100 " vin de Catalogne,
80 barils imitation Madère,
100 do vin de Malaga sec,
60 do do doux,
40 caisses eau verte,
200 caisses vermouth Noilly fils.
25 balles amandes à coque tendre,
En magasin et à vendre par J LANATA, 6 fév 11 Jefferson, 12 Toulouse

DAME-JEANNES—3000 de diverses dimensions, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 6fév 12 Toulouse

SAUCISSON DE LYON—200 livres, à vendre par FERBOS FRERES, 7fév 247 et 249, rue Royale enc. Dumaine

FROMAGE DE GRUYERE—35 meules, à vendre par FERBOS FRERES, 7fév 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine

PIMENT—250 sacs en magasin et à vendre par E J HART & Co, 31 janv 79, rue Tchoupitoulas

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL:
240 caisses sucre de la Havane;
509 sacs café de la Havane, 1re qualité;
180 milliers Regalias, Londres et Millars;
25 barils miel, en débarquement du brick Samuel, J. Peters, venant de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co, 26 jan 26, Vieille Levée

J. B. PREAU. A. COUTURIE. TH. CAPITAINE
J. B. PREAU & Co.,
Négociants Commissionnaires.
No 33, rue Gravier. NOUVELLE-ORLEANS

GEO. GOTTSCHALK,
COURTIER D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE PROPRIETES FONCIERES.
14 déc—1an 95, rue de la Commune

VOORHIES, GRIGGS & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
No 15, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS.
B. F. Voorhies, J. R. Griggs. 1 juillet

ARNOUX,
ENCOIGNURE Ste ANNE ET CHARTRES
MAISON PONTALBA.
500 robes de barège à volans, contenant chacune, 18 yards.
Prix .... $6 50 à $7 50 la robe 23 janv

LIBRAIRIE.
Ver MEHERT & Co.,
149, rue de Chartres.
OUVRAGES de la bibliothèque Charpentier, reçus par le navire Eastern Queen:
Œuvres de Goëthe, Œuvres de Leibnitz,
Do de Schiller, Do de Machiavel,
Do de Manzoni, Do de Klopstock,
Do de Théophile Gautier, Do de Desbordes Valmore,
Do de Barbier, Do de Girardin Mme.
Etc, etc, etc, etc.
Mémoires de Bilbequet (1er volume),
Comment l'esprit vient aux filles,
Théâtre.
Une Journée d'Agrippa (par Edouard Fournier),
Gusman le Brave, par Mery,
Le Dernier [illegible], par George Sand,
Diane de Lys (par Dumas fils),
[illegible], Science de l'Ingénieur,
[illegible], Traité de Mécanique,
[illegible], Traité des Machines,
[illegible], Traité de Perspective,
Et plusieurs autres ouvrages scientifiques. 7 fév

Ver MEHERT & Co.,
149, rue de Chartres.
[illegible] ALMANACH DE LA SANTE pour 1854. [illegible]

[illegible]

CHAMPAGNE VERZENAY,
DE BILLICART SALMON.
M & J B WALTON,
12, Nouvelle Levée, et 12, rue Tchoupitoulas,
Seuls agents pour les Etats du Sud.
125 paniers en débarquement du navire George Thomas, du Havre. 3 fév—7

SUCCESSION DE GIUSEPPE FRAPOLLI.
LES créanciers de la succession de feu Giuseppe Frapolli sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Z. Latour, avocat des administrateurs de la dite succession, à son bureau, No 7, rue St-Pierre, Maison Pontalba. 3 fév—16

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle Orléans, 1er février 1854.
UN versement (le 8ème) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.
A l'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et un versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855; ce versement est le dernier.
Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus ou un de ces versements.
Par ordre de la Direction, BENJ. F. FLANDERS, 25fév—3m Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 8 février 1854.
A UNE réunion des actionnaires tenue le 23 janvier, les citoyens dont les noms suivent, ont été nommés directeurs de cette institution:
W W Montgomery, Edward Steiff, A Lanfear, Richard Beck, William Alling, Charles Bock, William Vogel, George Urquhart, John D March, Washington Jackson jr, David Urquhart, Aug E Montgomery, Gilbert S Hawkins.
A une réunion des directeurs tenue aujourd'hui, W W Montgomery a été réélu président à l'unanimité. E. M. DAVIS, 7 fév—3f Caissier.

Mme MONNIER, Sage-Femme,
A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile, rue St Pierre, 136, encoignure Dauphine. 7fév—1m

$30 de récompense.
PARTIE marronne le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 20 ans. Elle est de petite taille, yeux vifs, peau jaune et d'une démarche vive. Sa mise est ordinairement assez soignée. Cette négresse a été achetée dernièrement à l'encan des héritiers David, de Gretna, et on suppose qu'elle fréquente ce voisinage. S'adresser No 13 rue Conti, où la récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera. 3 fév—16

Mme BARON, ACCOUCHEUSE, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle-Orléans. Une expérience de 18 années et les certificats les plus honorables telles sont les garanties qu'elle peut offrir aux familles.—Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 3 heures, à son domicile, No 149 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.
Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot. 1 fév—3m

A LOUER—Un vaste appartement, composé de DOUZE PIECES, convenable pour une personne qui voudrait tenir un hôtel garni, situé à l'encoignure des rues Baronne et Poydras, avec galerie et entrée sur la rue Baronne et balcon sur la rue Payne. S'adresser au magasin de M. LOUIS CHARLES, 4fév—15 Encoignure Poydras et Baronne

NOUVEAU RABAIS.
TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre qu'à dater de ce jour nous faisons un NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 60 cents la verge.
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, 27 jan près le marché aux légumes

1,724,750 CIGARES DE LA HAVANE, 66,175 paquets de Cigarettes,
96 Pierres à filtrer,
224 balles Tabac de la Havane et du Mexique,
100 boucauts de Riz,
21 caisses Sucre de la Havane,
253 sacs Cacao de Guayaquil et Para,
175 barriques Vin de Catalogne,
137 barils et pipes vin Malaga, Oporto et Xerez,
300 sacs Amandes douces d'Ivica,
400 dame-jeannes Amandes sans coque,
16 pipes Genièvre de Hollande,
260 rames papier pour cigarettes,
100 balles Bouchons,
7 sacs Cumin,
6 do Graine d'anis, 12 do Garbanzos.
A vendre par B. VALLS, 3 fév 73, rue des Magasins

SCOTCH ALE—100 barriques en quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow et à vendre par O VALETON & Co, 3fév 25 rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 tonneaux d'ale de Londres, de la marque R. B. Byars, en magasin et à vendre par O VALETON & Co, 3fév 25, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co, 3fév 25, rue Tchoupitoulas

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par O VALETON & Co, 3fév 25 rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA HAVANE—50 boîtes de 12 pots chacune fruits assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et petites boîtes de pâte et gelée, à vendre par O VALETON & Co, 3fév 25 rue Tchoupitoulas

Aux Médecins et Pharmaciens.
Une chance rare: Une pharmacie en bon état, à vendre. Elle est placée dans le quartier le plus fréquenté du deuxième district. Pour un médecin ou pharmacien qui parle les trois langues, c'est une bonne affaire. S'adresser à MM ALEXIS & LEVIS, pharmaciens, encoignure Royale et Bienville 31 jan—1m

Volé ou Perdu.
UNE traite de $5,175, datée le 11 janvier 1854, à trois mois de date, tirée par William Kay sur la maison Edward H. Pomroy & Co. et endossée par lui. Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier la dite traite. Je donnerai une récompense libérale à la personne qui me la rapportera. J. M. WILSON, 25janv—1m No 18, rue de l'Esplanade

EN débarquement du brick Arker, venant de Bordeaux—
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille et à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, 2fév Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—
25 barriques vieux vin rouge pour famille
190 barriques vin rouge bon ordinaire;
25 barils Haut Sauterne 1re qualité;
15 do do do 2me qualité;
25 dames-jeannes diverses marques vieux Jacob Brandy, Bourbon whiskey et gin de Hollande;
4 balles bouchons 1ère régulière;
25,000 bouchons pointus;
5 paniers bouteilles vides.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, 2fév Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par le navire John-Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:—
80 barriques vin rouge bon ordinaire.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, 2fév Encoignure Moreau et Mandeville, 3e district

MAIS—300 sacs maïs blanc et jaune, en magasin, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

GRAINES D'AVOINE—1200 boisseaux superbe avoine noire d'Egypte, en magasin, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

AVOINE—300 sacs avoine St-Louis, supérieure, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras 6fév

FOIN—500 balles excellent foin de l'Ouest, en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

BLE—Pour planter, à vendre en magasin par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

COGNAC—490 futailles des marques suivantes Jean Louis 1795, Jean Louis 1818, Maglory 1834, A de Mondon 1840, J Laville, J J Durand, etc. etc sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

GENIEVRE—40 pipes de la marque Ancre et Swan, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6 fév 31 Vieille Levée

VIN en barriques—800 barriques bon ordinaire vin pour familles et vin extra, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN en caisses—825 caisses Chateau Leoville, Chateau Margaux, Chateau Lafitte Chateau Yquem, garantis, et à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN de Malaga—800 barils vin sec, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31 Vieille Levée

CITRONS—400 caisses citrons à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN de Catalogne—200 barriques sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31 Vieille Levée

Cordeaux pour Cotons!
40 DOUZ. "Célèbres Cordeaux" à l'usage des Echantillonneurs de coton et particulièrement adapté à leur usage. L'attention des facteurs est appelée sur cet article. A vendre à bon marché par URIAH A POLLARD & Co. 6 fév 76, rue du Canal près Chartres.

FUSILS! FUSILS!
2 CAISSES fusils à deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en douane ou en dépôt par URIAH A POLLARD & Co., 6 fév 76, Canal, près Chartres.

CIGARES de la Havane—96,000 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le Samuel, J. Peters, comprenant: Regalias et autres cigares des marques célèbres Grandinas, Excelia, Tres Flores et autres, à vendre par J M CABALLERO, 26 jan 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

EN magasin et à vendre—480 barriques vin rouge pour familles, savoir:
120 barriques St-Vincent de Paul;
120 do supérieur Médoc;
100 do Macon;
80 do St-Estèphe;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc;
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernod;
50 do cerises à l'eau de vie;
40000 cigares de Brême, 1re qualité;
2000 demi boîtes sardines;
1000 quarts de do;
15000 bouchons qualités diverses.
Par L. MAJESTE, 21 jan rue de Chartres, No 115

L. FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX.
[illegible]

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1853.
A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal.
Par ordre de la direction, GEO. A. FRERET, 3janv Caissier

Nouvelle-Orléans, le 22 de janvier 1854.
AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co. ont transporté leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 95. 21 jan—1m

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
13 février 1854.
A UNE élection des actionnaires de cette compagnie, tenue le 2 janvier, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année 1854, savoir:
MM. JAMES ROBB, Wm. TUFTS, Wm. H. MEACER, WASH JACKSON Jr, JOHN K. ELGEE, P. N. WOOD.
Et à une assemblée des directeurs tenue le 7 du courant, M. James Robb a été dûment élu président.
Par ordre, M. O. H. TISDALE, Trésorier 14 fév—3

CHAS. A. BARRIERE & FRERE,
20, RUE DE CHARTRES,
CHEMISES de toile, manufacture de Paris.
Chaussons, manufacture de Brettle & Hewitt.
Chaussons anglais, coton écru, blanc et de fantaisie,
Modes de Paris, chaussons fil d'Ecosse de fantaisie,
Chaussons français écrus et blancs, soie de fantaisie, soie blanche.
CHEMISES DE PEAU.
Mérinos, manches courtes, demi longues et longues Gilets de Lisle.
Chemises de dessous en coton blanc et écru.
CRAVATES.
Cravates gros de Lyon noir et uni, de 2 à 40 pouces,
" [illegible] noire et grenadine, do
" soie, dessins riches.
" Batiste d'Ecosse et batiste fil.
GANTS.
Gants de Jouvin, peau de chevreau blanche noire et couleur, fil do de Jouvin, soie.
MOUCHOIRS DE POCHE.
Mouchoirs batiste carrés, bordés 3/4 à 4/4,
" piqués,
" en couleur, bordés,
" de poche, en soie,
BRETELLES.
Bretelles en coton et soie, dont quelques unes sont très belles.
—Aussi:—
Un magnifique assortiment de marchandises de printemps telles que:
Piqué toile blanche et couleur,
Drape d'été, Casimir français léger,
Drape, tweed wool,
Etoffes de Marseilles pour gilets, &c.
Ces marchandises ayant été importées par nous-mêmes, seront vendues aux conditions les plus avantageuses. CHAS. A. BARRIERE & FRERE, 14 fév 20, rue de Chartres

MARCHANDISES DE PRINTEMPS
GIQUEL & JAMISON,
18, RUE DE CHARTRES.
VIENNENT de recevoir de France, par les navires R. Morse, Geo. Thomas et Wurtemberg, et de Liverpool par le navire Reckaway, un assortiment magnifique de marchandises de printemps, telles que
Robes barège imprimées riches, à 3 et 5 volants,
Barège imprimé riche.
Do uni, broché, rayé et à carreaux,
Robes barège Bayadères, très riches,
Organdi et jaconas imprimés, à 3 et 5 volants,
Jaconas unis, toutes couleurs,
Do pour deuil et demi deuil
[illegible]
Satin de Chine (Gros d'Afrique et Taffetas),
Marquises et parasols,
Rideaux brodés, en mousseline et en bobinet,
Robes brodées, en mousseline suisse,
Mousseline suisse, unie, brodée, rayée et à carreaux,
Jaconas, nansous, mulls, mousseline et percales,
Bandes en jaconas, et en mousseline suisse,
Cols et manches brodés,
Bas coton pour dames et enfans,
Do soie do do
[illegible]
Marchandises en toile.
Toile d'Irlande et platilles,
Ouvré Huckaback et œil de perdrix,
Toile à drap 9/4 10/4, 12/4 13/4,
Toile à taies d'oreillers,
Brin fil pour moustiquaires,
[illegible]
Marchandises pour habitations,
de toute espèce. Nous vendons nos marchandises d'hiver à un rabais de 25 pour cent.
11 fév GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres

Garantie avec sécurité.
Manufacture de Plaqué
D'OR ET D'ARGENT.
Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, ornements d'églises, appartements, chandeliers, &c.
153, RUE DE CHARTRES,
Près de l'encoignure Toulouse.
C. ROUYER,
Galvaniseur, doreur au feu, argenteur et bronzeur sur tous métaux.
Fait toute espèce de réparations, remet à neuf tous les vieux objets, et garantit son travail pour plusieurs années.
UNE expérience de dix années et les nombreuses recherches qu'il a faites pour perfectionner et simplifier son travail, lui ont fait mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
Réparations de montres et bijoux. Achat d'or et d'argent. 7 fév—1an 3p

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—
Worcester, Mass.
JOHN DAVIS, Président. Samuel Conway, secrétaire. Capital comptant accumulé $600,000
ET
La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York.
Chas. E. O. Ostrand, président, James Barker, secrétaire. Capital $200,000
En ma qualité d'Agent de ces deux Compagnies dont le capital est de $830,000, je suis prêt à assurer les maisons, les marchandises, les meubles, les vaisseaux dans le port et leur chargement, et la valeur des polices d'assurance sur la vie des blancs et des esclaves. Le montant des pertes sera promptement payé à ce bureau.
JAMES C. HARRISON Agent. 25jan—1an Bureau No 47, Exchange Place.

A VENDRE.
Une belle maison avec terrain et dépendance située dans le 1er district de la Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure des rues [illegible] et Constance.
S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et du plan de la propriété à L. MAJESTE, 20 jan rue de Chartres No 115

A VENDRE.
UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de jeu, moulin à sucre de vingt huit pouces de diamètre, quatre pieds et demi de long, d'une construction récente garantie, et en parfait état pour travailler.
Chaudière à vide et pompe à vide, deux chaudières à double fond et une chaudière à évaporation. Le tout entièrement neuf, et plusieurs chaudières à sucre de dimensions assorties.
S'adresser à W. & D. URQUHART, ou à ROBERT FURGUSSON. Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée. 12jan—3 p.

Grand assortiment de marchandises de printemps.
ARNOUX,
Encoignure Chartres et Ste-Anne,
MAISON PONTALBA,
OFFRIRA, lundi 13 du courant, à sa clientèle et au public, les BELLES MARCHANDISES qu'il vient de recevoir pour l'ouverture de la saison.
Elles consistent principalement dans les articles suivants:
Gants garantis Jouvin.......... 75 cts.
Robes de barège à 3 et 5 volants.......... $6 50
" barège Pompadour à 3 volants. 7 50
Barèges brochés, riches, à 3 volants, [illegible]
Robes organdi imprimé, à 3 et 5 volants,
Organdis, jaconats et barèges imprimés;
Jaconat noir uni pour deuil;
[illegible] unis et rayés;
Soieries de printemps;
[illegible]
Indiennes françaises riches, à 25 et 30 cts.;
Bandes et festons brodés;
[illegible]
Aussi:
Un grand assortiment de linge confectionné pour habillement. 13 fév

A LOUER.
UN NEGRE de 16 ans, domestique de maison. S'adresser à W. CHUZAT, 16fév—15f No 2, Front Levée

G. BURKE,
A TRANSPORTE ses bureaux du No 143, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasin, au premier. Entrée par la rue du Canal. 2janv—30

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se maintient.
La maison A. FAYA & Co. vient d'en recevoir [illegible] les dernières nouveautés, 56, rue de Chartres.

Ver MEHERT & Co.,
149, rue de Chartres.
QUELQUES milliers d'or en livret, nouvellement reçus. 7 fév

EAUX DE VIE—Sous les clés de la Douane:
10 1/4 Bouvet Jeune, 4e preuve, Bordeaux,
10 1/4 [illegible] Durand, 4e preuve,
10 pipes et 1/4 pipe "United Proprietors," La Rochelle, [illegible]
[illegible]
A vendre par THOMAS PINET & Co. 13 fév 29, rue Conti

DIVERS—400 barriques vin rouge,—25 barriques vin blanc,—800 barils vin blanc [illegible] THOMAS PINET & Co. 29, rue Conti

CHAPEAUX [illegible] X. LAMBERT, [illegible]

ANCRE [illegible] X. LAMBERT, No 38, rue des Magasins.

A VENDRE EN MAGASIN— [illegible] X. LAMBERT, [illegible]

[illegible]